



Service URBANISME

Avis d'Enquête Publique

Enquête publique portant sur la mise en compatibilité n° 1 du P.LU

Par arrêté n° 583 du 19 août 2019, le Maire de la Commune de Matoury a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), en vue de la réalisation de l'opération « Les Mélodies de Morthium ».

L'enquête publique se déroulera, pour une durée de 30 jours :

- du Jeudi 12 septembre 2019
- au Vendredi 11 octobre 2019

Madame Françoise ARMANVILLE a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de la Guyane.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Matoury, du jeudi 12 septembre 2019 au Vendredi 11 octobre 2019 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public :

- Le Jeudi 12 septembre 2019, de 15h30 à 18h00 au bureau N°3 au rez-de-chaussée
- Le Jeudi 19 septembre 2019, de 15h30 à 18h00 au bureau N°3 au rez-de-chaussée
- Le Jeudi 26 septembre 2019, de 15h30 à 18h00 au bureau N°3 au rez-de-chaussée
- Le Jeudi 03 octobre 2019, de 15h30 à 18h00 au bureau N°3 au rez-de-chaussée
- Le Jeudi 10 octobre 2019, de 15h30 à 18h00 au bureau N°3 au rez-de-chaussée

Les observations pourront être recueillies par écrit pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre d'enquête mis à disposition à l'Hôtel de Ville – 1, rue Victor Ceide – 97351 MATOURY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (les lundis, mardis, jeudis de 8h00 à 18h00, et les mercredis et vendredis de 8h00 à 14h30).
- Par courrier électronique à Madame le Commissaire Enquêteur : Françoise ARMANVILLE (françoise.armanville@yahoo.fr)
- Site internet de la Ville : www.ville-matoury.fr

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera sur l'intérêt général du projet, et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à Matoury, le 20 août 2019

Le Maire,


Serge SMOCK